

**Mohamed Ridha BEN HAMMED**

**Responsabilité au sein du CNEM / Période**

Membre du CNEM de 1994 à 2004

### **Les enjeux les plus importants**

#### **1 - La confrontation du droit à la révolution biologique :**

- L'évolution de la technique liée au progrès de la biologie ne se limite pas à la contraception, mais s'étend à l'insémination artificielle, la fécondation in vitro et la thérapie génique.
- Les nouveaux concepts de la biomédecine indiquant les nouvelles techniques utilisées pour la reproduction biologique : stimulation hormonale, programmation de l'ovulation, prélèvement, fécondation en éprouvettes, insémination, don d'ovules, embryon, mère porteuse.

#### **2 - Les enjeux relatifs aux questions de la politique publique en matière de santé publique :**

- 2.1 L'amélioration de la qualité des services dans les hôpitaux publics et les cliniques privées.
- 2.2 L'assurance des soins de santé.
- 2.3 La réduction de la mortalité et l'augmentation de l'espérance de vie.
- 2.4 L'encouragement de la recherche scientifique et médicale à travers une meilleure coopération entre les CHU, les facultés de médecine, les facultés des sciences et les instituts de recherches médicales.
- 2.5 L'équité et l'accès à la santé : Comment garantir un accès équitable aux soins ?
- 2.6 Les pratiques parallèles de soins : aspects sociologiques et éthiques.
- 2.7 L'utilisation des droits humains comme cadre pour le développement de la santé et leur intégration dans toute politique publique de santé et de législation
- 2.8 Le développement de comités d'éthique locaux.
- 2.9 les soins palliatifs et la prise en charge de la douleur.
- 2.10 L'impact des nouvelles technologies sur la prise en charge de la santé.
- 2.11 la greffe d'organes.

### **La position du CNEM**

- Une ouverture sur les sciences juridiques qui tentent de cerner les conséquences produites par les données nouvelles de la biologie et de la génétique. C'est sur ce terrain qu'a été sollicitée la réflexion des juristes. En effet, le droit de la bioéthique est devenu un droit qui veut respecter les valeurs essentielles de l'humanisme sans porter atteinte aux immenses progrès attendus de la médecine, de la science et de la biologie.
- Ce que veut le CNEM, c'est interdire l'eugénisme, la commercialisation des organes, la manipulation génétique, le clonage et assurer le respect du génome, encadrer la

procréation médicalement assistée, humaniser les dons d'organes et de sang, contrôler l'avortement et peut-être demain l'acharnement thérapeutique.

- Ce que cherche le CNEM, c'est saisir les effets bénéfiques du progrès de la médecine pour élaborer un cadre juridique adéquat facilitant la lutte pour la vie et la santé, et combattre la maladie, la souffrance et la douleur.

## Actions prioritaires pour l'avenir

### 1 Réflexion sur le statut de l'embryon.

Réflexion autour des problèmes éthiques et juridiques que posent les progrès techniques au niveau du diagnostic prénatal et de la procréation médicalement assistée. Il s'agit de parvenir dès le stade embryonnaire au contrôle de la qualité de l'enfant à naître. Le CNEM devrait être saisi pour donner un Avis sur le problème de la conduite à tenir dans ce cas. Le professeur Béchir Hamza disait, déjà en 2003 à ce propos : "Notre comité national d'éthique médicale n'a pas été saisi pour donner son avis sur le problème de la conduite à tenir en cas de diagnostic anténatal de malformation fœtale grave, probablement en raison de l'absence de thérapeutique dans la majorité des cas." (Cf, Actes du Colloque International, Valeurs universelles de la bioéthique et diversité culturelle, page 55, Tunis, le 11,12,13 décembre 2008, CNEM et Beit el Hikma) Le CNEM pourrait aussi être saisi pour donner un Avis sur la décision d'arrêt de vie en réanimation.

Il est aussi nécessaire d'envisager comme c'est le cas dans les pays développés la création d'un Centre pluridisciplinaire de diagnostic prénatal.

**3** Réflexion sur le thème de l'amélioration de la qualité des services de santé dans les secteurs public et privé.

**4** Réflexion sur le thème de la responsabilité médicale, à travers la recherche d'un meilleur équilibre entre les droits des praticiens et les droits des malades

**5** Réflexion sur le départ massif des soignants à l'étranger.

**6** Réflexion sur l'amélioration de la législation sur le don d'organes et sur l'expérimentation médicale.

**7** Réflexion autour des nouvelles technologies médicales et l'éthique.

## CV succinct

- Professeur émérite
- Doyen honoraire de la Faculté de droit et sciences politiques de Tunis
- Ancien Président de l'Université de Tunis El Manar.